

Analyse financière rétrospective

Mairie de Fresne Léguillon

Novembre 2020



PPI • SIMULATIONS • ANALYSE • RAPPORTS

Analyse et prospective financière



GROUPE
Seldon

1. DONNEES RETENUES	2
1.1. Cadre de travail.....	2
1.2. Hypothèses retenues et source des données	3
2. LA SECTION FONCTIONNEMENT	4
2.1. Les ressources de fonctionnement	4
2.1.1 Contributions directes.....	5
2.1.2. Autres impôts et taxes.....	8
2.1.3 Dotations et participations (hors dgf)	9
2.1.4 DGF	10
2.1.5 Autres produits.....	11
2.2. Les dépenses d'exploitation	12
2.2.1. Frais de personnel.....	13
2.2.2. Charges à caractère général.....	14
2.2.3. Autres charges de gestion courante.....	15
2.3. Bilan du fonctionnement	16
3. LA SECTION INVESTISSEMENT	17
3.1. Focus sur l'endettement	18
4. LES GRANDS EQUILIBRES	20
4.1. Les contraintes légales imposées par la loi	20
4.2. Les Soldes intermédiaires de gestion (SIG)	22
4.3. Les ratios nationaux obligatoires (en euro par habitant ou %)	25
5. BILAN	26



1. DONNEES RETENUES

1.1. Cadre de travail

Cette étude présente et analyse les résultats de la gestion financière de la commune de Fresne Léquillon au terme de l'année 2019. Sa construction a été pensée avec le souci d'exposer de façon didactique les différentes facettes des finances de la commune et ce, afin d'en faciliter l'appropriation.

Au-delà du rapport financier en lui-même, le présent document se donne donc pour ambition de présenter de manière simple mais précise les principales notions de finances publiques et de fiscalité locale utilisées.

Le rapport financier est établi à partir des comptes de la commune à la clôture de l'exercice 2019, il se développe en deux points :

- La présentation des flux de dépenses et de recettes dans le budget de la commune.

Pour plus de clarté, les opérations d'ordre qui constituent des écritures budgétaires équilibrées en recettes et en dépenses sans décaissement sont exclues du champ d'étude. L'analyse porte donc sur les dépenses et les recettes réelles, soit :

- les charges de fonctionnement des services municipaux et les produits de fonctionnement (hors produits de cession analysés comme des produits d'investissement), notamment fiscales

- les dépenses et recettes d'investissement (y compris produits de cession)

- L'appréciation de la situation financière, à travers :
 - l'analyse des contraintes légales d'équilibre et de couverture
 - la construction et l'analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG)
 - l'analyse du financement des dépenses d'investissement
 - l'analyse de l'endettement de la commune



1.2. Hypothèses retenues et source des données

Les informations utilisées proviennent des comptes de gestion du budget principal, documents qui retracent la véritable exécution des dépenses et des recettes de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

Concernant la fiscalité, l'état 1259 permet de connaître les bases d'imposition de la commune, les taux votés ainsi que les compensations dont elle bénéficie.

Enfin, les fiches DGF ont permis de connaître la composition des dotations de l'Etat et les caractéristiques financières et fiscales.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NBRE HABITANTS (INSEE)	477	475	470	469	462	464
INFLATION ANNUELLE	0,5%	0%	0.2%	1%	1.8%	1.1%

L'évolution de la population INSEE est de 2,7% entre 2017 et 2019.

La strate d'analyse des ratios utilisée est celle des Villes de moins de 500 habitants.

Les ratios nationaux sont publiés en N+2. Ils sont en partie basés sur le nombre d'habitants INSEE qui n'est connu qu'en N+2. Les derniers ratios publiés concernent l'exercice 2018.

Pour les exercices postérieurs à 2018, les ratios retenus dans l'analyse sont les derniers publiés, soit ceux de 2018.

Les données ci-dessous sont exprimées en K€ sauf mention contraire.

Les résultats reportés tiennent compte des écritures associées à la dissolution des budgets suivants :

- **En 2016 : Transfert du budget CCAS :**
 - INVESTISSEMENT : +6 520.69€
 - FONCTIONNEMENT : -4 220.46
- **En 2017 : Transfert du RU du Mesnil à la trésorerie de Méru : **Ecritures de régul****
 - INVESTISSEMENT : CDG 001 : 137 989.80€ -- 001 saisi : 131 469.10€ (écart - 6 520.70€)
 - FONCTIONNEMENT : CDG 002 : 76 126.48€ -- 002 saisi : 85 216.80€ (écart +9 090.32€)
- **En 2018 : Résultat du syndicat scolaire de Fresneaux :**
 - INVESTISSEMENT : +239,99€
 - FONCTIONNEMENT : +2 841,95€



2. LA SECTION FONCTIONNEMENT

2.1. Les ressources de fonctionnement

	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	Variation N-1	En euros par habitants	Moyenne de la strate
2014	573,9	-	1 203	736
2015	556,8	-3,0%	1 156	899
2016	584,6	5,0%	1 229	738
2017	573,6	-1,9%	1 209	743
2018	568,8	-0,9%	1 219	932
2019	541,1	-4,9%	1 157	932

- Les recettes réelles de fonctionnement progressent de -5,7%, entre 2014 et 2019 soit une évolution de -33K€.
- Le ratio « Ressources de fonctionnement par habitant » de la collectivité est supérieur de 63% à la moyenne de la strate en 2014. L'écart se creuse et passe à 24 % en 2019.
- En moyenne, sur les 6 années, les Recettes Réelles de Fonctionnement ont augmenté de 26,6 % pour la strate soit un rythme bien supérieur à la progression de la ville (-3,8%).

La répartition des recettes de fonctionnement est la suivante :

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
Impôts et taxes	283,7	49%	283,7	288,8	295,5	302,9	304,3	56%
Dotations et subventions	122,3	21%	122,3	112,4	115,3	98,7	103,7	19%
Autres produits courants stricts	124,4	22%	92,0	97,3	116,1	136,3	128,1	24%
Atténuations de charges	43,4	8%	47,2	32,5	18,0	16,0	4,9	1%
Recettes de gestion courante	573,7	100%	545,2	531,0	545,0	553,9	541,0	100%
Produits financiers	,0	0%	,6	,0	,0	,0	,0	0%
Produits exceptionnels (Hors cessions)	,2	0%	11,1	53,6	28,7	14,9	,1	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	573,9	100%	556,8	584,6	573,6	568,8	541,1	100%
Opérations d'ordre	15,9		31,7	15,8	20,0	,0	,0	
Cessions d'immobilisations	,0		,0	,0	,0	,0	,0	
Excédent de fonctionnement reporté	225,7		244,3	100,6	85,2	80,8	227,1	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	815,6		832,8	701,0	678,9	649,6	768,2	
Résultat de fonctionnement	392,9		400,6	285,2	278,0	227,1	379,0	

Les recettes réelles de fonctionnement ont diminué de 5,7%, soit une évolution de -33K€. Cette évolution est à rapprocher de la diminution des dépenses réelles de 32 K€.



La baisse des dotations conduit à une augmentation de la part des impôts et taxes dans les recettes réelles de fonctionnement, elle passe ainsi de 49% en 2014 à 56% en 2019.

Les atténuations de charges diminuent de près de 786% entre 2014 et 2019.

2.1.1 Contributions directes

Les contributions directes représentent les recettes liées aux 3 taxes ainsi que les dotations de compensation. Trois grands postes peuvent être distingués :

- Les produits de la fiscalité sur les ménages : 75%
- La fiscalité reversée par l'EPCI : 1%
- La fiscalité indirecte : 24%

	Produit des impositions directes / population	Produits des impositions directes / population - Moyenne
2014	443	295
2015	459	313
2016	471	307
2017	476	293
2018	490	297
2019	487	297

- Le ratio « produits des impositions directes par habitant » est supérieur à la strate de 50% en 2014 et de 64% en 2019. Les bases inférieures à la moyenne de la strate et l'application de taux élevés permettent d'afficher un ratio « produits des impositions directes par habitant » supérieur à la moyenne de la strate.
- Les recettes ont progressé de près de 7,3% sur la période ce qui est une évolution mesurée (1,2% par an).

■ Taux

	Taux - Taxe d'habitation	Taux moyen strate - Taxe Habitation	Taux - Foncier Bati	Taux moyen strate - Foncier Bâti	Taux - Foncier non Bati	Taux moyen strate - Foncier non Bâti
2014	18,00%	14,38%	38,16%	11,90%	55,52%	29,39%
2015	18,18%	14,38%	38,54%	11,93%	59,08%	29,56%
2016	18,54%	14,49%	39,31%	12,07%	57,20%	29,31%
2017	18,72%	14,15%	39,70%	12,18%	57,77%	28,60%
2018	18,91%	14,53%	40,10%	12,65%	58,35%	28,30%
2019	19,10%	-	40,50%	-	58,93%	-



Les taux d'imposition sont supérieurs aux taux d'imposition moyens des collectivités de la même strate, ce qui laisse peu de marges de manœuvre pour la ville en cas de besoin notamment sur le foncier.

Pour la TH, le taux de la commune est 25% supérieur à celui de la moyenne en 2014 et 30% en 2018. Pour le foncier bâti, le taux de la commune est 220% supérieur à celui de la moyenne en 2014 et 216% en 2018.

- Bases

Les bases sur le foncier bâti sont inférieures à la moyenne de la strate de 42% en 2014 et 55% en 2018. La revalorisation des bases pour les entreprises permettrait à terme de réduire l'écart et d'augmenter les recettes.

Les bases TH représentent 7.3% de moins que la valeur de la strate en 2014 contre 3,0% en 2018.

L'écart des bases FNB n'est pas représentatif en raison de son faible rendement.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Base TH par habitant	895	919	907	909	924	918
<i>Base TH par habitant - Moyenne strate</i>	<i>960</i>	<i>997</i>	<i>982</i>	<i>960</i>	<i>952</i>	-
Base FB par habitant	560	573	585	589	604	618
<i>Base FB par habitant - Moyenne strate</i>	<i>796</i>	<i>817</i>	<i>836</i>	<i>899</i>	<i>934</i>	-
Base FNB par habitant	96	98	100	100	103	105
<i>Base FNB par habitant - Moyenne strate</i>	<i>126</i>	<i>127</i>	<i>128</i>	<i>131</i>	<i>138</i>	-

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des bases pour chaque taxe.

	Base nette habitation	Variation N-1	Base nette Foncier Bâti	Variation N-1	Base nette Foncier non bâti	Variation N-1	TOTAL	Variation N-1
2014	427,0	-	267,0	-	46,0	-	740,0	-
2015	436,4	2.21 %	272,3	2.0 %	46,3	0.73 %	755,1	2.04 %
2016	426,3	-2.33 %	275,1	1.02 %	46,8	0.95 %	748,2	-0.92 %
2017	426,2	-0.01 %	276,2	0.39 %	46,8	0.09 %	749,2	0.14 %
2018	426,8	0.14 %	279,1	1.04 %	47,5	1.56 %	753,4	0.56 %
2019	426,1	-0.16 %	286,9	2.8 %	48,6	2.21 %	761,6	1.09 %

Entre 2014 et 2019, les bases nettes évoluent de -0.2% pour la TH, +7.5% pour le FB et +5,6% pour le FNB.



- Décomposition des bases fiscales

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Base nette habitation	427,0	436,4	426,3	426,2	426,8	426,1	2 568,8
Taux Loi de finance	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	6,64%
Bases N-1 indexées		430,8	440,8	428,0	431,5	436,2	2 594,3
Evolution physique des bases		5,6	- 14,6	- 1,7	- 4,7	- 10,1	- 25,5
Evolution physique (%)		1,3%	-3,4%	-0,4%	-1,1%	-2,4%	-6,01%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Base nette Foncier Bâti	267,0	272,3	275,1	276,2	279,1	286,9	1 656,6
Taux Loi de finance	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	6,64%
Bases N-1 indexées		269,4	275,1	276,2	279,6	285,2	1 652,5
Evolution physique des bases		2,9	,1	,0	- ,5	1,7	4,1
Evolution physique (%)		1,1%	0,0%	0,0%	-0,2%	0,6%	1,48%

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Base nette Foncier non bâti	46,0	46,3	46,8	46,8	47,5	48,6	282,1
Taux Loi de finance	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%	2,2%	,0
Bases N-1 indexées		46,4	46,8	47,0	47,4	48,6	282,2
Evolution physique des bases		- ,1	,0	- ,1	,1	,0	- ,1
Evolution physique (%)		-0,2%	-0,1%	-0,3%	0,3%	0,0%	,0

L'évolution en valeur des bases se justifie par l'évolution de deux composantes :

- Le taux de réévaluation des bases (fixé annuellement par la Loi de Finance)
- L'augmentation physique des bases (nouveaux logements, réévaluation suite à travaux, fin d'exonération etc.).

Dans le tableau ci-dessus, nous présentons, pour chaque année, la base N-1 indexée. Par différence avec la base nette nous déduisons l'augmentation physique des bases en valeur et en pourcentage.

Illustration : en 2015, pour la TH, l'indexation de la base 2014 génère une nouvelle base 2018 de 430,8 k€. Or, la base nette affichée s'élève à 436,4 k€. Les bases physiques de TH ont donc progressé de la différence soit 5,6 K€ soit 1,3%.

Globalement, pour la TH, l'assiette fiscale s'est réduite de 6,01% sur la période.



- Produit fiscal

	Base nette TH	Taux	Produit TH	Base nette Foncier Bâti	Taux	Produit FB	Base nette FNB	Taux	Produit FNB	TOTAL	Variation N-1
2014	427,0	18,00%	76,9	267,0	38,16%	101,9	46,0	55,52%	25,5	204,3	-
2015	436,4	18,18%	79,3	272,3	38,54%	105,0	46,3	59,08%	27,4	211,7	3,6%
2016	426,3	18,54%	79,0	275,1	39,31%	108,2	46,8	57,20%	26,8	213,9	1,1%
2017	426,2	18,72%	79,8	276,2	39,70%	109,6	46,8	57,77%	27,0	216,5	1,2%
2018	426,8	18,91%	80,7	279,1	40,10%	111,9	47,5	58,35%	27,7	220,4	1,8%
2019	426,1	19,10%	81,4	286,9	40,50%	116,2	48,6	58,93%	28,6	226,2	2,7%

Entre 2014 et 2019, les produits évoluent de 5.9% pour la TH, 14.0% pour le FB et 12.2%. Avec la baisse du nombre d'habitants, la ville est donc contrainte d'appliquer des taux élevés afin de maintenir d'un produit stable.

2.1.2. Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminués de la fiscalité directe (articles 731) et des reversements de fiscalités (732)).

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	25,8	35,0%	27,1	29,0	30,3	37,8	34,6	44,0%
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	30,0	41,0%	30,8	31,5	32,4	33,1	34,0	43,0%
73211 - Attribution de compensation	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	4,7	6,0%
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	,0	0,0%	,0	,0	6,7	5,6	4,3	5,0%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	16,7	23,0%	,0	,0	,1	,0	,6	1,0%
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	,3	0,0%	,3	,3	,3	,4	,0	0,0%
Autres	1,0	1,0%	9,5	8,2	4,2	,7	,0	0,0%
TOTAL	73,8		67,8	69,0	74,0	77,5	78,1	

Ces recettes sont relativement stables sur la période, la hausse représente 4.3 K€, soit 5,8%.

L'augmentation de ces recettes est essentiellement due à la taxe additionnelle aux droits de mutation : +34% sur la période, soit + 8.8K€.



2.1.3 Dotations et participations (hors dgf)

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

Forte baisse des dotations et participations : -17% depuis 2014.

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	25,1	52,0%	25,5	26,7	24,1	20,9	20,0	50,0%
7478 - Autres organismes	12,9	27,0%	14,1	10,7	11,8	3,5	7,3	18,0%
74718 - Autres	,4	1,0%	,5	1,8	,3	,0	3,8	9,0%
742 - Dotations aux élus locaux	2,8	6,0%	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0	8,0%
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2,8	6,0%	2,5	2,2	2,0	1,8	2,6	6,0%
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	1,7	3,0%	1,8	1,5	2,5	2,6	2,2	6,0%
744 - FCTVA	,0	0,0%	,0	,0	,0	1,2	1,2	3,0%
7488 - Autres attributions et participations	2,3	5,0%	5,8	4,5	7,1	,0	,1	0,0%
748314 - Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	,4	1,0%	,3	,2	,1	,0	,0	0,0%
Autres	,0	0,0%	,0	,0	,9	,0	,0	0,0%
TOTAL	48,4		53,3	50,5	51,8	32,8	40,2	

Les perspectives d'amélioration sont limitées compte tenu de la volonté de l'état de contrôler ses dépenses.



2.1.4 DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales en fonction de la population, la superficie,

De très nombreuses réformes de son mode de calcul se sont succédées depuis l'origine. Une réforme importante est intervenue en 2014 entraînant une baisse importante de plus de 25 % entre 2013 et 2017 et mettant en place un système de péréquation.

	DGF	Variation DGF	DGF par habitant	DGF par habitant - Moyenne
2014	73,8	-	155	189
2015	69,0	-6.6 %	145	223
2016	61,9	-10.19 %	132	166
2017	63,5	2.52 %	135	161
2018	65,9	3.76 %	143	206
2019	63,5	-3.65 %	137	206

La DGF en valeur baisse de près de 14% sur la période (contre 30% pour la moyenne de la strate).

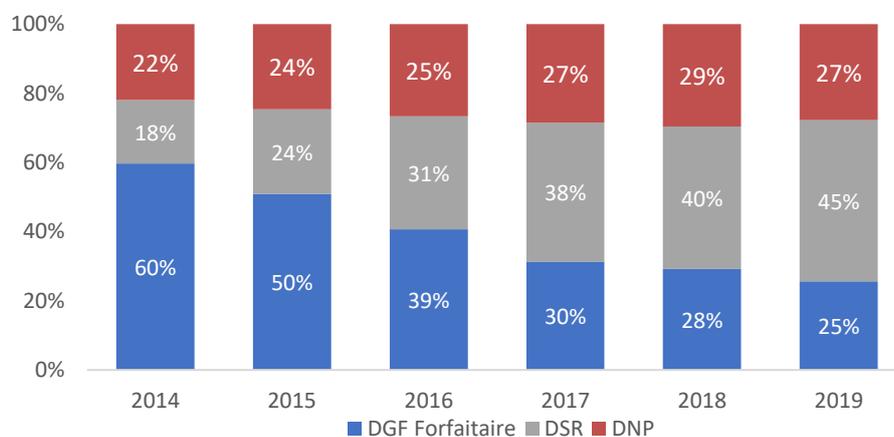
Cette baisse est de 11,6% en **valeur par habitant** contre une baisse moyenne de la strate de 9 %.

Globalement l'écart entre la GDF par habitant et la moyenne de la strate a augmenté sur le mandat passant d'une recette par habitant de -18% à -36% de la moyenne de la strate.

Son poids relatif baisse aussi dans l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement : il représentait 12,9% en 2014 contre 11,7% en 2019.

La DGF est composée de la dotation forfaitaire et de dotations de péréquations. Sur la période, la composition moyenne est la suivante : dotation forfaitaire (51%), DSR (21%), DNP (25%).

Evolution de la composition de la DGF



La forte baisse de la DGF forfaitaire s'explique par la contribution au redressement des finances publiques : elle représente 60% de la DGF en 2014 contre 25% en 2019.

La DSR augmente car les lois de finances successives ont valorisé l'enveloppe nationale de cette dotation jusqu'en 2018.

NB : Le montant inscrit au CDG en 2019 a été retraité de manière à décomposer la DGF perçue.

2.1.5 Autres produits

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	61,7	94,0%	27,3	26,8	44,3	61,7	47,9	96,0%
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	1,3	2,0%	1,9	,0	,0	,2	1,7	3,0%
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	,3	0,0%	,3	,3	,2	,2	,2	0,0%
Autres	2,3	4,0%	,8	,7	1,2	,6	,0	0,0%
TOTAL	65,6		30,3	27,7	45,7	62,7	49,9	

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
752 - Revenus des immeubles	58,7	100,0%	61,7	69,5	70,4	73,6	78,3	100,0%
Autres	,1	0,0%	,0	,0	,0	,0	,0	0,0%
TOTAL	58,8		61,7	69,5	70,4	73,6	78,3	

Chapitre 70 :

Les autres produits diminuent de 39% sur la période en raison de la baisse des redevances et droits des services à caractère social (-22%).

Une hausse est constatée en 2018 (on retrouve le niveau de 2014). Les informations relatives à cette hausse n'ont pu être récoltées par la nouvelle municipalité. Lien avec la réintégration des résultats du syndicat scolaire de Fresneaux ?

Chapitre 75 :

Les autres produits augmentent de 33% sur la période en raison de la hausse des revenus des immeubles.



2.2. Les dépenses d'exploitation

	DRF	Variation N-1	DRF par habitant	Moyenne
2014	422,7		853	566
2015	432,2	2,3%	843	681
2016	402,6	-6,8%	823	571
2017	400,9	-0,4%	812	576
2018	412,0	2,8%	892	704
2019	389,2	-5,5%	839	704

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué :

- De 7,93% soit près de deux fois l'inflation cumulée (elle est officiellement de 4,6%).
- De 32 K€ en montant.

Le ratio « **Dépenses de fonctionnement par habitant** » de la ville est supérieur à la moyenne de la strate : de 51% à la moyenne en 2014 et de 19% en 2019.

La répartition des dépenses est la suivante :

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
Charges à caractère général	136,0	32%	135,7	157,1	119,7	137,0	132,4	34%
Charges de personnel	170,4	40%	199,6	160,5	165,0	177,6	159,0	41%
Atténuations de produits	25,5	6%	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	6%
Autres charges de gestion courante	74,4	18%	58,0	46,0	74,8	57,2	58,1	15%
Autres dépenses	,0	0%	,0	,0	,0	,0	,0	0%
Total des dépenses de gestion courante	406,3	96%	418,2	388,5	384,5	396,8	374,4	96%
Charges financières	15,7	4%	13,9	14,1	16,4	15,3	14,4	4%
Charges exceptionnelles (Hors cessions)	,7	0%	,0	,0	,0	,0	,3	0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	422,7	100%	432,2	402,6	400,9	412,0	389,2	100%
Opérations d'ordre	,0		,0	8,9	,0	10,5	,0	
Déficit de fonctionnement reporté	,0		,0	4,2	,0	,0	,0	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	422,7		432,2	415,8	400,9	422,5	389,2	

L'évolution des dépenses sur la période ne modifie qu'à la marge la répartition en %.

Les frais de personnels représentent seulement 41% des dépenses réelles de fonctionnement en 2019.



2.2.1. Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation N-1	En % des DRF	Moyenne
2014	170,4	-	40,3%	35%
2015	199,6	17,1%	46,2%	29%
2016	160,5	-19,6%	39,9%	35%
2017	165,0	2,8%	41,2%	36%
2018	177,6	7,6%	43,1%	30%
2019	159,0	-10,5%	40,9%	30%

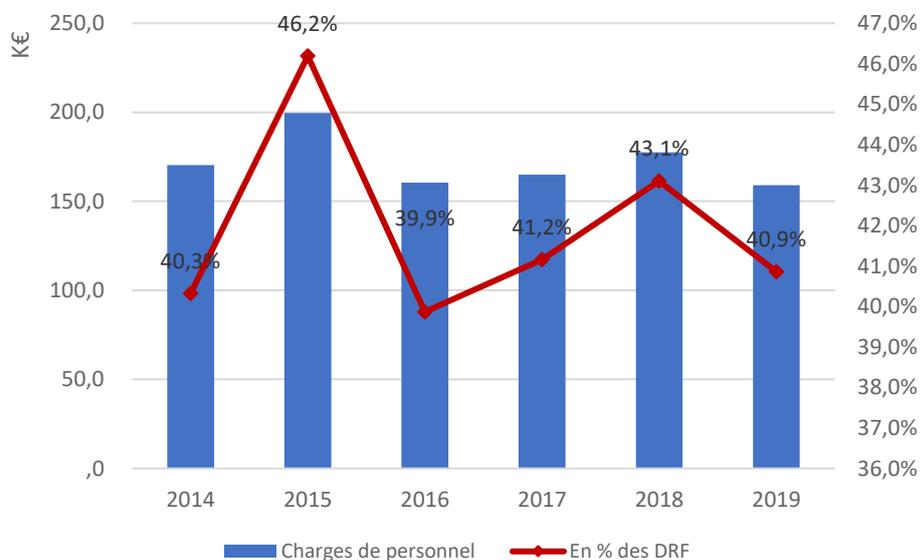
Les frais de personnel représentent près de 42% des dépenses réelles de fonctionnement.

Sur la période, ils progressent de -6,7% en raison de la diminution des autres emplois d'insertion : ils passent de 27K€ en 2014 à 1 K€ en 2019.

En parallèle, on constate une augmentation des frais de personnels (titulaires + non titulaires + autre personnel extérieur) à hauteur de 20% et une hausse des cotisations de 42%.

La part des frais de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement est supérieur de 15% en 2014 au ratio de la strate et 36% en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	170,4	199,6	160,5	165,0	177,6	159,0
Remboursement sur rémunération du personnel	43,4	28,6	31,1	16,6	14,5	3,3
Charges de personnel retraitées	127,0	171,0	129,4	148,4	163,1	155,7



Pour information, les travaux en régie représentent au maximum 8% des charges de personnel. L'impact étant limité, ils n'ont pas été retraités dans l'analyse.

2.2.2. Charges à caractère général

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

	Charges à caractère général	Variation charges à caractère général
2014	136,0	-
2015	135,7	-0,3%
2016	157,1	15,8%
2017	119,7	-23,8%
2018	137,0	14,4%
2019	132,4	-3,4%

La répartition des charges est la suivante :

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
60612 - Énergie - Électricité	19,1	14,0%	19,4	18,6	22,7	19,2	20,8	16,0%
60623 - Alimentation	23,0	17,0%	12,4	11,2	21,5	26,9	20,3	15,0%
6288 - Remboursements de frais autres services extérieurs	8,2	6,0%	12,0	6,6	9,5	12,7	17,8	13,0%
6226 - Honoraires	,5	0,0%	,0	,9	,0	,0	12,7	10,0%
60628 - Autres fournitures non stockées	,1	0,0%	10,5	9,1	8,3	16,9	9,8	7,0%
6232 - Fêtes et cérémonies	8,1	6,0%	7,0	6,6	5,0	6,2	9,5	7,0%
6156 - Maintenance	6,0	4,0%	6,4	4,7	7,5	9,8	8,2	6,0%
6161 - Multirisques	,0	0,0%	,0	4,9	4,9	4,7	5,1	4,0%
60632 - Fournitures de petit équipement	4,7	3,0%	3,1	5,7	5,4	2,7	4,2	3,0%
615221 - Bâtiments publics	,0	0,0%	,0	4,3	6,6	1,0	3,4	3,0%
6262 - Frais de télécommunications	2,5	2,0%	2,8	2,7	2,0	1,5	2,5	2,0%
60631 - Fournitures d'entretien	2,2	2,0%	3,3	2,1	2,3	1,2	1,9	1,0%
6227 - Frais d'actes et de contentieux	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	1,6	1,0%
615231 - Voiries	,0	0,0%	,0	50,7	2,7	2,9	1,6	1,0%
61551 - Matériel roulant	,5	0,0%	4,9	,2	,6	4,5	1,6	1,0%
Autres	61,2	45,0%	53,8	28,8	20,9	26,7	11,4	9,0%
TOTAL	136,0		135,7	157,1	119,7	137,0	132,4	

Les charges sont relativement stables sur la période, la diminution représente 2,7%, soit une baisse de 4 K€.



2.2.3. Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2014	74,4	-
2015	58,0	-22,0%
2016	46,0	-20,7%
2017	74,8	62,7%
2018	57,2	-23,5%
2019	58,1	1,5%

Les autres charges sont en baisse de 2,2% entre 2014 et 2019 : baisse du montant des indemnités des élus (diminution du nombre d'élus sur 2019 et 2020 ?) et diminution des contributions aux organismes de regroupement. Ces postes représentent en moyenne respectivement 23 % et 70% des autres charges de gestion courantes.

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	53,9	73,0%	40,3	27,8	59,2	40,0	41,3	71,0%
6531 - Indemnités	16,5	22,0%	15,9	13,3	11,5	13,5	12,6	22,0%
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	3,3	4,0%	1,2	3,6	3,7	3,1	3,4	6,0%
6533 - Cotisations de retraite	,6	1,0%	,6	,5	,4	,6	,5	1,0%
6541 - Créances admises en non-valeur	,0	0,0%	,0	,7	,0	,0	,3	0,0%
658 - Charges diverses de la gestion courante	,0	0,0%	,0	,1	,0	,0	,0	0,0%
TOTAL	74,4		58,0	46,0	74,8	57,2	58,1	



2.3. Bilan du fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des recettes réelles de fonctionnement	573,9	556,8	584,6	573,6	568,8	541,1
Total des dépenses réelles de fonctionnement ¹	422,7	432,2	402,6	400,9	412,0	389,2
Excédent ou déficit de fonctionnement (HORS 002 et 042)	151,3	124,7	181,9	172,8	156,7	151,9
Excédent ou déficit de fonctionnement (avec reports)	392,9	400,6	285,2	278,0	227,1	379,0
dont transfert	0,0	0,0	-4,2	9,1	2,8	0,0

Hors résultat reporté et opérations d'ordres, le résultat de la section de fonctionnement est stable, il s'apprécie de 0,43%. Il est supérieur à 150K€ depuis 2014 (soit 27% des RRF).

En 2016, on constate une augmentation des recettes et une diminution des dépenses.

Depuis, les recettes et les dépenses diminuent : hors reports, le résultat de la section de fonctionnement diminue de 6% en moyenne chaque année.

Entre 2014 et 2019, la baisse des recettes de fonctionnement (5,72%) a été compensée par une baisse plus prononcée des dépenses de fonctionnement (7,93%). Mais depuis 2016, la situation se dégrade.

En conséquence, l'épargne brute est stable sur la période mais le ratio DRF/RRF se dégrade (en raison de la hausse du remboursement de capital).

Ce ratio reste **en-dessous de la moyenne de la strate** mais l'écart se réduit.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
RRF / Population - Ville	1203	1156	1229	1209	1219	1157
RRF / Population - Moyenne	736	899	738	743	932	932
DRF / Population - Ville	853	843	823	812	892	839
DRF / Population - Moyenne	566	681	571	576	704	704
DRF + RBT CAPITAL / RRF - Ville	79,3%	84,7%	74,9%	75,0%	81,0%	84,5%
DRF + RBT CAPITAL / RRF - Moyenne	86,0%	84,2%	86,6%	86,5%	85,0%	85,0%

La part des dépenses de fonctionnement rapportée aux recettes de fonctionnement se situe en-dessous de la moyenne nationale : les dépenses de fonctionnement de la ville représentent en moyenne 80% des recettes réelles de fonctionnement contre 86% pour la moyenne de la strate.

On notera toutefois une dégradation ponctuelle de la situation en 2015 avec une diminution des recettes avec en parallèle une augmentation des dépenses. Le ratio devient moins performant que celui de la strate.

¹ Pas de retraitement des travaux en régie



3. LA SECTION INVESTISSEMENT

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
Dotations et subventions	126,0	69,1%	65,8	39,0	17,9	92,1	10,1	1,6%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	,6	0,3%	,0	,0	,0	,0	,3	0,0%
Autres recettes réelles d'investissement	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	,0	0,0%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	126,5		65,8	39,0	17,9	92,1	10,4	
Recettes liées à l'emprunt	,7	0,4%	1,3	211,2	1,9	221,0	,0	0,0%
Opérations d'ordre	,0	0,0%	,0	9,5	,0	10,5	,0	0,0%
Excédent d'investissement reporté N-1	,0	0,0%	,0	6,5	131,5	164,5	614,8	98,3%
Excédent capitalisé 1068	55,0	30,2%	148,6	300,0	200,0	200,0	,0	0,0%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	182,2		215,7	566,3	351,3	688,0	625,2	

	2014	%	2015	2016	2017	2018	2019	%
Dépenses d'équipement brut	181,8	73,0%	103,7	337,9	116,1	28,9	274,2	81,0%
Dépenses financières d'investissement	,0	0,0%	,0	,0	,0	,0	,0	0,0%
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	181,8		103,7	337,9	116,1	28,9	274,2	
Remboursement de capital	48,6	19,5%	64,4	45,7	44,4	44,3	64,5	19,0%
Opérations d'ordre	15,9	6,4%	31,7	,6	20,0	,0	,0	0,0%
Déficit capitalisé 1068	,0	0,0%	,0	,0	6,5	,0	,0	0,0%
Déficit d'investissement reporté N-1	2,5	1,0%	66,7	50,6	,0	,0	,0	0,0%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	248,9		266,4	434,8	187,0	73,3	338,7	

Dépenses d'investissement :

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 043K€ entre 2014 et 2019.

Financement des opérations :

- 34% par subventions, soit 351K€ au total sur le mandat,
- 25% d'autofinancement, soit 256 K€ sur le mandat,
- 42% de financement par la dette, soit 436 K€ sur le mandat,
- Sur 6 ans, le montant total des investissements s'élève à 1 043K€ alors que la dette nouvelle s'élève à 430K€ sur la période.



3.1. Focus sur l'endettement

	Dettes au 31 12	Variation Dettes	Emprunts nouveaux	Encours de dettes par habitant	Encours de dettes par habitant - Moyenne Strate
2014	400,5	-	,0	840	515
2015	350,2	-12.55 %	,0	737	542
2016	523,3	49.42 %	210,0	1 113	521
2017	472,5	-9.7 %	,0	1 008	535
2018	648,7	37.28 %	220,0	1 404	598
2019	584,2	-9.94 %	,0	1 259	598

L'encours de dette par habitant se situe au-dessus de la moyenne de la strate. Le recours à l'emprunt en 2016 et 2019 s'explique par le financement de projets spécifiques (à préciser)

La capacité de désendettement se dégrade suite à l'augmentation de l'encours de la dette (l'épargne brute est stable entre 2014 et 2019).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne Brute	167,2	156,3	197,7	192,7	156,7	151,9
Capacité de désendettement	2,40	2,24	2,65	2,45	4,14	3,85

La capacité de désendettement est bonne : inférieure à 4 ans depuis 2014 (hors 2018).

[L'article 29 de la LOI n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022](#) définit le seuil de référence que doivent respecter les collectivités - ayant contractualisé- sur le niveau de la capacité de désendettement.

Pour chaque type de collectivité territoriale ou de groupement, le plafond national de référence est de :

- ✓ **Douze années** pour les villes et pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- ✓ Dix années pour les départements et la métropole de Lyon ;
- ✓ Neuf années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales est définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé ou en fonction de la moyenne des trois derniers exercices écoulés.

Ce ratio prend en compte le budget principal. Il est défini en nombre d'années.



Les analystes financiers préconisent une capacité de désendettement maximale à 8 ans. En effet, un ratio élevé est un indicateur négatif puisqu'il indique que la collectivité n'est pas en mesure de rembourser facilement les emprunts en cours. Le seuil de 8 années a été défini comme la durée de vie moyenne d'un emprunt sur 15 ans avec un profil à amortissement constant.

Un ratio performant montrera la bonne capacité de la ville à absorber les nouveaux emprunts, les conditions accordées seront donc plus performantes.

La répartition des annuités sur les exercices de rétrospective est la suivante :

	Annuités	Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	Charges financières
2014	64,3	48,6	15,7
2015	78,3	64,4	13,9
2016	59,4	45,7	14,1
2017	60,8	44,4	16,4
2018	59,4	44,3	15,3
2019	78,9	64,5	14,4



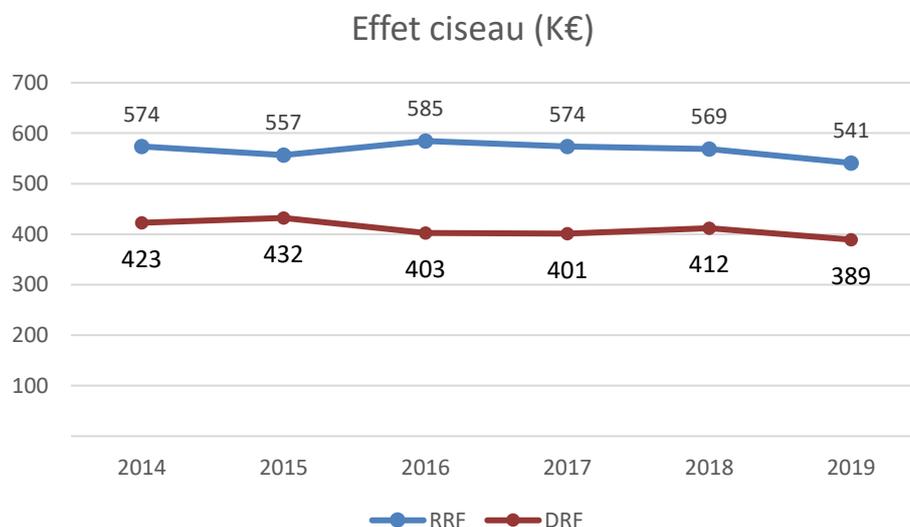
4. LES GRANDS EQUILIBRES

4.1. Les contraintes légales imposées par la loi

L'article 1612-4 du CGCT définit les contraintes d'équilibre légales qui s'imposent aux collectivités locales et qui doivent faire l'objet d'un contrôle de la Préfecture :

- Contrainte d'équilibre de la section de fonctionnement : Les charges réelles de fonctionnement (majorées des Dotations aux Amortissements et Provisions nettes des reprises de subventions) doivent être couvertes par des produits réels de fonctionnement
- Contrainte de couverture du remboursement du capital de la dette : Outre l'impossibilité de financer des charges de fonctionnement par de l'emprunt, la loi oblige les collectivités à épargner chaque année une somme suffisante pour couvrir l'amortissement du capital des emprunts. Plus précisément, la loi dispose que le capital de la dette doit être couvert par le solde des produits de fonctionnement sur les charges de fonctionnement, majoré des Ressources Propres de la section d'investissement.

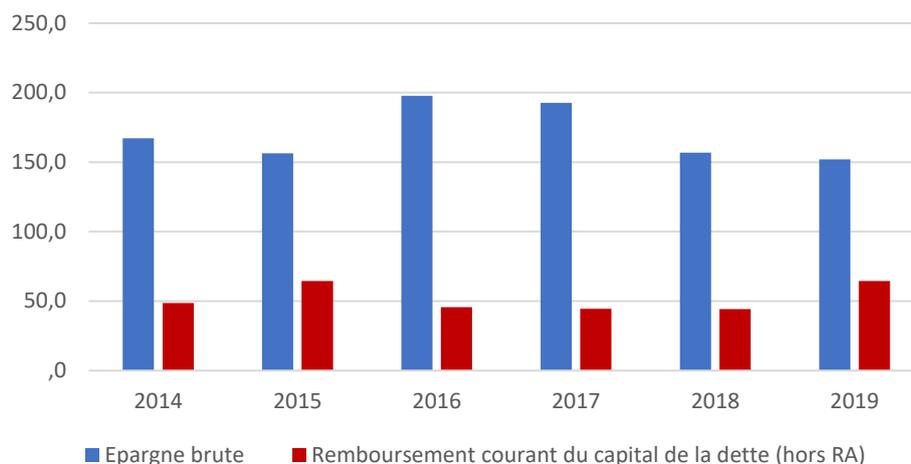
Depuis 2014, ces 2 contraintes sont respectées par la commune de Fresne Léguillon.



La baisse des recettes a été amortie par une baisse des dépenses de fonctionnement.



Couverture du capital de la dette (K€)



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	167,2	156,3	197,7	192,7	156,7	151,9
Remboursement de capital	48,6	64,4	45,7	44,4	44,3	64,5
Taux de couverture	344%	243%	433%	434%	354%	236%

Le taux de couverture du remboursement de capital par l'épargne brute est en moyenne de 340%. La ville dispose donc d'une épargne confortable pour le remboursement de sa dette.

Toutefois, depuis 2016 on constate une diminution du niveau d'épargne et une augmentation du capital à rembourser.



4.2. Les Soldes intermédiaires de gestion (SIG)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement courant	573,7	545,2	531,0	545,0	553,9	541,0
Dépenses de fonctionnement courant	390,4	386,6	372,7	364,5	396,8	374,4
Epargne de gestion	183,3	158,6	158,3	180,5	157,2	166,5
Résultats financiers	- 15,7	- 13,4	- 14,1	- 16,4	- 15,3	- 14,4
Résultats exceptionnels	- ,4	11,1	53,5	28,7	14,9	- ,2
Epargne brute	167,2	156,3	197,7	192,7	156,7	151,9
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	48,6	64,4	45,7	44,4	44,3	64,5
Epargne Disponible (Autofinancement net)	118,5	91,9	152,0	148,3	112,4	87,5

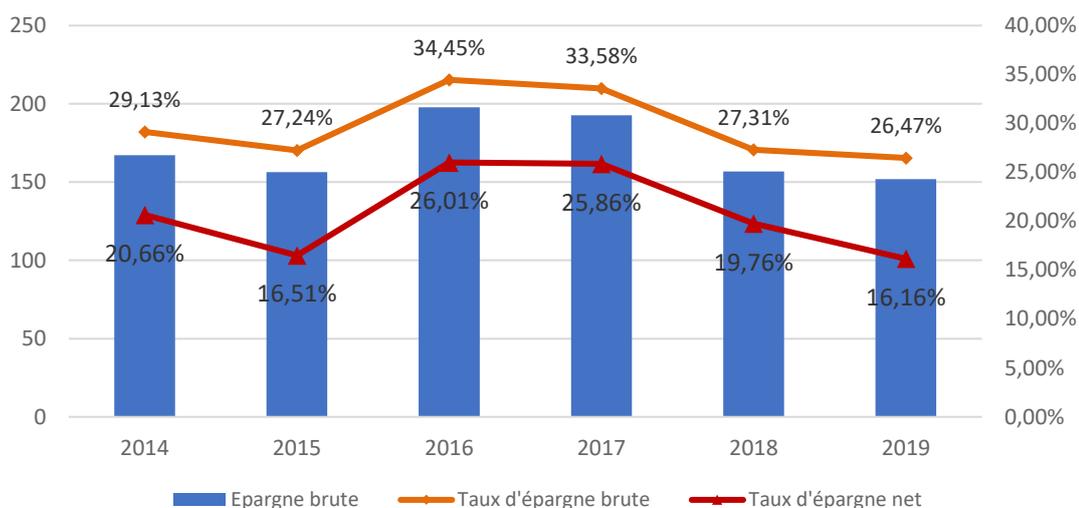
Dépenses réelles d'investissement	197,7	135,3	353,7	136,1	28,9	274,2
Recettes réelles d'investissement	127,2	67,1	40,3	19,8	93,0	10,4
Besoin de financement	70,5	68,2	313,4	116,3	- 64,1	263,8
Emprunts nouveaux	,0	,0	210,0	,0	220,0	,0
Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)	48,1	23,7	48,6	32,1	396,5	- 176,3
Produits des cessions d'immobilisations	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)	48,1	23,7	48,6	32,1	396,5	- 176,3
Résultat reporté de l'exercice N-1	278,2	326,2	352,3	410,2	445,3	841,8
Résultat de l'exercice N au 31/12 -- Fonds de roulement	326,2	350,0	400,9	442,2	841,8	665,5

Taux d'épargne brute : épargne brute / RRF	29,1%	27,2%	34,5%	33,6%	27,3%	26,5%
Taux d'épargne net : épargne nette / RRF	20,7%	16,5%	26,0%	25,9%	19,8%	16,6%
Dette au 31 12	400,5	350,2	523,3	472,5	648,7	584,2
Capacité de désendettement	2,40	2,24	2,65	2,45	4,14	3,85

Malgré une épargne brute stable, l'augmentation du remboursement de capital induit une dégradation de l'épargne disponible.



▪ Graphiques :



Le taux d'épargne brut passe de 29.1% en 2014 à 26,5% en 2019.

Le taux d'épargne net passe de 20,7% en 2014 à 16,2% en 2019.

La différence correspond au remboursement de capital.

Près de 31% de l'épargne est consacrée au remboursement du capital de la dette existante.

Sur la période 2014-2019, légère érosion des épargnes :

- La baisse des recettes courantes n'a pas été globalement compensée par une baisse des dépenses de fonctionnement courant. Ainsi, l'épargne de gestion diminue de près de 9,2% sur la période. L'épargne de gestion représente en moyenne 31% des recettes de fonctionnement courant.
- L'augmentation de l'épargne brute sur 2016 et 2017 s'explique par des recettes exceptionnelles à hauteur de 54 K€ en 2016 et 27 K€ en 2017 (7788 – Produits exceptionnels divers). Sur le mandat, l'épargne brute diminue de 9,1% (conformément à l'épargne de gestion). Elle se situe en moyenne à 170 K€ avec un minimum à 152 K€ et maximum à 198 K€.
- L'épargne disponible (ou épargne nette) varie de -26,2%. Avec des variations de 88K€ à 152K€. Les deux exercices où le niveau est inférieur à 100K€ correspondent aux exercices sur lesquels une hausse du remboursement de capital a été constatée. En 2015 à hauteur de 13 K€ pour des entreprises non financières et en 2019 suite à la souscription du nouvel emprunt à hauteur de 20 K€.



- A SAVOIR

- La section de fonctionnement enregistre principalement les opérations courantes qui constituent des charges ou des produits à caractère définitif :
 - les recettes de fonctionnement, indispensables au financement de tous les services rendus aux habitants (recettes fiscales, dotations et subventions, produits d'exploitation...)
 - les dépenses de fonctionnement qui regroupent toutes les dépenses induites par les services apportés aux habitants (charges de personnel, fournitures et entretien, subventions aux associations, intérêts des emprunts...).
- La section d'investissement retrace essentiellement les opérations relatives à la dette et au patrimoine communal (acquisitions, ventes, travaux...).
- Epargne de gestion correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.
- Epargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle contribue au financement de la section d'investissement et conditionne le degré de solvabilité de la collectivité.
- Epargne nette/disponible représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement
L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette.
- Le Fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement du 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice.



4.3. Les ratios nationaux obligatoires (en euro par habitant ou %)

Sainte Geneviève	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio 1 : DRF hors travaux en régie par habitant	853 ●	843 ●	823 ●	812 ●	892 ●	839 ●
<i>Ratio 1 : Moyenne de la strate</i>	566	681	571	576	704	704
Ratio 2 : Produit des impositions directes / population	443 ●	459 ●	471 ●	476 ●	490 ●	487 ●
<i>Ratio 2 : Moyenne de la strate</i>	295	313	307	293	297	297
Ratio 3 : RRF par habitant	1 203 ●	1156 ●	1229 ●	1209 ●	1219 ●	1157 ●
<i>Ratio 3 : Moyenne de la strate</i>	736	899	738	743	932	932
Ratio 4 : Dépenses d'équipement brut / population	414 ●	285 ●	753 ●	290 ●	63 ●	591 ●
<i>Ratio 4 : Moyenne de la strate</i>	291	384	279	297	418	418
Ratio 5 : Encours de dette par habitant	840 ●	737 ●	1113 ●	1008 ●	1404 ●	1259 ●
<i>Ratio 5 : Moyenne de la strate</i>	515	542	521	535	598	598
Ratio 6 : DGF par habitant	155 ●	145 ●	132 ●	135 ●	143 ●	137 ●
<i>Ratio 6 : Moyenne de la strate</i>	189	223	166	161	206	206
Ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	40,3% ●	46,2% ●	39,9% ●	41,2% ●	43,1% ●	40,9% ●
<i>Ratio 7 : Moyenne de la strate</i>	34,6%	29,1%	35,3%	35,9%	30,0%	30,0%
Ratio 9 : DRF et remboursements de dette / RRF	79,3% ●	84,7% ●	74,9% ●	75,0% ●	81,0% ●	84,5% ●
<i>Ratio 9 : Moyenne de la strate</i>	86,0%	84,2%	86,6%	86,5%	85,0%	85,0%
Ratio 10 : Dépenses d'équipement brut / RRF	34,5% ●	24,7% ●	61,3% ●	24,0% ●	5,1% ●	51,1% ●
<i>Ratio 10 : Moyenne de la strate</i>	39,5%	42,1%	37,8%	39,9%	44,0%	44,0%
Ratio 11 : Encours de dette / RRF	69,8% ●	62,9% ●	89,5% ●	82,4% ●	114,1% ●	108,0% ●
<i>Ratio 11 : Moyenne de la strate</i>	70,0%	61,6%	70,6%	71,9%	65,0%	65,0%

* RRF : Recettes réelles de fonctionnement

* DRF : Dépenses réelles de fonctionnement

- Des produits des impositions directes, ainsi que des Recettes réelles bien supérieures à la moyenne. Même si l'écart diminue sur le mandat :

Recettes de fonctionnement : 2014 : + 63 % 2019 : +24 %

Produit des impositions directes / population : 2014 : + 50 % 2019 : +64 %

- Un encours de Dette /RRF qui augmente sensiblement en 2018 malgré l'absence d'investissement.
- Une DGF par habitant inférieure à la moyenne.

DGF par habitant : 2014 : -18 % 2019 : -34 %

- Malgré tout des marges de manœuvre qui restent supérieures à la moyenne de la strate.



5. BILAN

Erosion des niveaux d'épargnes depuis 2016.

- **Depuis 2016, l'Épargne brute se dégrade bien qu'elle reste supérieure à 150K€.**
 - Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) - 4,1% sur 6 ans
 - Evolution des Recettes réelles de fonctionnement : -7,9% sur la période
- La hausse du remboursement de capital suite à la souscription d'un emprunt en 2018 entraîne la dégradation de l'épargne disponible : -26% depuis 2014 et -42% depuis 2016. Les marges d'autofinancement des investissements se réduisent.
- Les recettes d'investissements ne permettent pas de couvrir les dépenses. Les recherches de subventions pourraient être optimisées suivant les projets.
- Augmentation du fonds de roulement au 31/12 en raison des résultats reportés d'année en année.
- En 2019, seul le résultat reporté d'investissement de 2018 permet d'équilibrer la section.
- Une capacité de désendettement inférieure à 4 ans, inférieur à la norme.

